

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 147 autorisation dite « Société des chasseurs de la Côte française des Somalis

n° 147

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 mars 1941

Numéro JO
n° 532 du 31/03/1941

Date du numéro
31 mars 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les articles 291 et 291 du Code pénal : Après avis du procureur de la République, chef du Service judiciaire

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er—Est autorisée pour compter du 1^{er} mars 1911 la constitution d'une association dite Djibouti association dite « Société des chasseurs de la Côte française des Somalis ». Art. 2.—Un exemplaire des statuts de l'association susvisée restera annexé à l'original du présent arrêté. Un second exemplaire sera déposé au Bureau des affaires politiques. Art. 3.—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILHETAS